

# Le mythe du fratricide

—le théâtre et la théologie dans *La Thébaine* de Racine—

Hiroko MASHIMO

## I. Le Ciel injuste

Et toutefois, ô Dieux, un crime involontaire,  
Devait-il attirer toute votre colère?  
Le connaissais-je, hélas! ce Fils infortuné,  
Lorsque dedans mes bras vous l'avez amené?  
C'est vous dont la rigueur m'ouvrit ce précipice.  
Voilà de ces grands Dieux la suprême justice,  
Jusques au bord du crime ils conduisent nos pas,  
Ils nous le font commettre, et ne l'excusent pas.  
Prennent-ils donc plaisir à faire des coupables,  
Afin d'en faire après d'illustres misérables? (v. 687-696)<sup>(1)</sup>

C'est avec ces « grands Dieux » que Racine débute à la scène. Cette accusation portée par Jocaste contre les dieux, dont on ne connaît aucune source directe—ni dans l'*Antigone* de Sophocle, ni dans celle de Rotrou, ni dans *Les Phéniciennes* d'Euripide, ni dans les *Thébaïdes* latines de Sénèque et de Stace—, offre une représentation à peu près définitive des dieux « mauvais » que le poète maintiendra au moins jusqu'à *Phèdre*. Et cette représentation paraît exprimer l'option en faveur d'un optimisme anthropologique où le drame de la Jocaste racinienne est possible. Plus on confronte cette tirade avec la plainte de la reine de son modèle d'Euripide, moins on peut se défendre de l'impression que, malgré le thème qui est authentiquement antique—« la race de Laïus »—, le personnage de la tragédie racinienne ne l'est que vaguement. Pour être bien digne d'une héroïne antique, il faut que ses protestations impliquent un sentiment de culpabilité personnelle qui l'invite à accepter l'injustice des dieux:

Quelque dieu est en train d'anéantir misérablement la race d'Œdipe. Il commença quand j'enfantai contre sa loi, comme avec le fatal hymen de ton père et avec ta naissance. Mais à quoi bon ce langage? Il faut supporter l'arrêt des Dieux<sup>(2)</sup>.

Ici, le mot « misérablement », *κακῶς*, deux fois répété, porte sur « naissance » aussi bien que

sur « hymen », qualifiant à la fois l'union incestueuse de Jocaste et d'Œdipe et la malheureuse naissance de Polynice voué à l'infortune. La Jocaste d'Euripide fait allusion à cette faute originelle de Laïus, qui est d'avoir « ensemencé malgré les dieux le sillon générateur »<sup>(3)</sup>. Ce qui est proprement original à Racine, c'est d'avoir fait que l'héroïne dénonçant l'injustice des châtements divins ait pu attribuer les crimes aux dieux—« Vous-mêmes »<sup>(4)</sup>, « C'est vous »—pour se vouloir innocente. Sur ce point, on peut pertinemment remarquer la forte influence de l'*Œdipe* du maître Corneille derrière lequel le débutant s'alignait :

Son injustice rigueur [la rigueur du ciel] n'en veut qu'aux innocents. (v.1580)<sup>(5)</sup>

On sait que c'est avec cet *Œdipe* que Corneille a fait sa rentrée en 1659. Après huit ans d'absence, rien ne change pour sa surévaluation de la grandeur morale de l'homme<sup>(6)</sup>: la raison et la volonté d'un homme sont capables de surmonter les épreuves. Si ce maître met l'accent sur l'innocence de la victime, c'est pour exercer son libre arbitre sur les « caprices d'un Astre impérieux », comme le formule Thésée:

Qu'on massacre les Rois, qu'on brise les Autels,  
C'est la faute des Dieux, et non pas des Mortels,  
[...]  
Et notre volonté n'aime, hait, cherche, évite,  
Que suivant que d'en haut leur bras la précipite. (v.1159-60 et 1165-66)

Selon Corneille, ces caprices du sort sont des énigmes de la providence qu'il ne nous appartient pas de dévoiler, mais qui ne doivent jamais nous séduire. Les épreuves où la providence nous met sont nécessairement salutaires chez Corneille. Ainsi suit Thésée:

Le ciel juste à punir, juste à récompenser,  
Pour rendre aux actions leur peine ou leur salaire,  
Doit nous offrir son aide, et puis nous laisser faire. (v.1168-1170)

Si la notion de l'innocence, indispensable à la conscience héroïque pour se sentir grand, suppose la justice divine, maintes déclarations des personnages de Racine, dans des termes cornéliens apparents, impliquent une notion de divinité parfaitement opposée: « le Ciel injuste ».

J'espérais que du Ciel la Justice infinie  
Voudrait se déclarer contre la tyrannie,  
[...]

Mais puisqu'ouvertement, il tient pour l'injustice,  
Et que des criminels il se rend le complice,  
Dois-je encore espérer qu'un Peuple révolté,  
Quand le Ciel est injuste, écoute l'équité ? (v.527-528 et 531-534)

Comparons un instant ces vers prononcés par Polynice avec des pages d'une inspiration janséniste que Racine a annotées dans le volume de la *Vulgate* imprimée par Vitré (1651, in-12). Le livre de Job est le seul livre biblique qu'il ait annoté dans cette édition de la *Vulgate*, dont la marge est remplie de ses traductions des commentaires qu'il trouvait dans la Bible de Vatable:

Éliphaz prétend que Dieu lui a révélé que Job était un pécheur qui a mérité son malheur. [...] Baldad prétend convaincre Job qu'il est méchant. Dieu ne peut point être injuste, car il est tout-puissant <sup>(7)</sup>.

En effet, dès le temps de son éducation de Port-Royal, on lui rappelait l'image du « réprouvé », qui est un coupable abandonné à suivre les impulsions de sa nature corrompue, comme la justice divine que celui-ci redoute. C'était d'ailleurs là les notions les plus élémentaires que Racine, enfant, avait acquises auprès des Solitaires, toujours fidèles à la pensée de saint Augustin. Le docteur de la grâce exprimait sa position en morale dans cette formule chrétienne: « un homme n'est méchant que de sa propre volonté »<sup>(8)</sup>. Mais Racine, devenu poète, semble avoir une parfaite aisance à passer d'une thèse à l'autre au gré de sa passion littéraire sans guère se soucier des contradictions: il n'hésite pas à adhérer au paganisme de Platon qui a établi sa philosophie à partir de la « pureté originelle »<sup>(9)</sup> de l'âme. Le philosophe a déclaré par la bouche de Socrate: « Personne ne pèche volontairement », « Tous ceux qui font des choses laides et mauvaises les font malgré eux »<sup>(10)</sup>. Le mal ne vient pas de notre volonté, mais d'une influence de la matière où l'âme se trouve comme embourbée et dont elle peut se dégager quand elle veut; le péché lui est donc totalement extrinsèque—dans cette mentalité de la philosophie païenne, un profond besoin de justification amène la mère des deux frères ennemis à chercher des arguments de défense.

Nous nous abstenons alors de croire que Racine, parfaitement conscient de l'état du réprouvé, ait voulu jeter un voile janséniste sur sa propre tragédie<sup>(11)</sup>. Se sachant innocents, les personnages raciniens sont entraînés par leurs crimes malgré leur croyance. Ils savent que leurs dieux ne sont pas capables de servir de principe de réprimant, et ils ont besoin que d'autres choses, par exemple, la gloire, l'honneur, les lois, l'intérêt de l'État, etc., punissent la corruption que les dieux inspirent. En développant le thème mythologique de la fatalité et du châtement divin, le poète nous prévient bien que ses personnages ne sont pas retenus par la grâce de Dieu. Plus ils revendiquent leur innocence et imputent de crimes aux dieux, plus ces dieux-ci s'en délectent et leur rendent l'

« honneur funeste ». Apprenant ce qu'ont dit les oracles ambigus et obscurs, Hémon insiste sur la vertu et l'innocence d'Antigone:

Madame, cet Arrêt ne vous regarde pas,  
Votre vertu vous met à couvert du trépas.  
Les Dieux savent trop bien connaître l'innocence.

Antigone répond:

Et ce n'est pas pour moi que je crains leur vengeance,  
Mon innocence, Hémon, serait un faible appui,  
Fille d'Édipe, il faut que je meure pour lui.  
Je l'attends, cette mort, et je l'attends sans plaintes,  
[...]  
De ce sang malheureux vous sortez comme nous;  
Et je ne vois que trop que le courroux céleste,  
Vous rendra comme à nous cet honneur bien funeste,  
Et fera regretter aux Princes des Thébains,  
De n'être pas sortis du dernier des humains. (v.453-466)

En vain a-t-elle supplié les dieux juges de faire un juste partage entre les coupables et les innocents:

Et quoi si parmi nous on a fait quelque offense,  
Le Ciel doit-il sur vous en prendre la vengeance,  
Et n'est-ce pas assez du Père et des enfants,  
Sans qu'il aille plus loin chercher des innocents?  
C'est à nous à payer pour les crimes des nôtres,  
Punissez-nous, grands Dieux, mais épargnez les autres. (v.471-476)

Ce châtement divin tombe plutôt sur les innocents que sur les coupables; il consiste même à pousser les premiers au péché. Quand le ciel est injuste, soit le juge, que devient le coupable? Or, dans « ce sang malheureux », Antigone trouve des passions pernicieuses qui rendent ce pécheur encore plus criminel. Enfin les « crimes du Père » ne sont pas la seule cause de cette « triste destinée » (v.103):

Et ce funeste amour vous nuit encore plus,

Que les crimes d'Œdipe et le sang de Laïus. (v.481-482)

Et c'est dans ce sang qu'Étéocle identifiera la volonté du « Ciel injuste »:

On dirait que le Ciel par un arrêt funeste,  
Voulut de nos parents venger ainsi l'inceste,  
Et que dans notre Sang il voulut mettre au jour  
Tout ce qu'a de plus noir et la haine et l'amour, (v.1023-1026)

## II. Les frères ennemis

C'est ainsi que « ces grands Dieux » sont là, sur la scène mythique de Racine, voulant bien se laisser attribuer des crimes, pour pousser plus loin la dépravation humaine et exalter les passions humaines jusqu'à la démesure de leur nature divine—d'où l'avertissement d'Antigone, « n'obéissez pas à leur rage inhumaine » (v.1324)—, jusqu'aux limites que les hommes ne pourraient atteindre impunément dans leur condition mortelle:

Quand je devrais au Ciel rencontrer le tonnerre,  
J'y monteraï plutôt que de ramper à terre,  
Mon cœur jaloux du sort de ces grands malheureux,  
Veut s'élever, Madame, et tomber avec eux. (v.1287-1290)

Dans le sang d'Œdipe condamné tout entier à mort—voilà ce qui constitue l'« Antiquité » de cette pièce—, les passions humaines sont si solidaires de la volonté divine qu'elles se confondent avec les choses divines. C'est comme si les « esprits malfaisants »<sup>(12)</sup> usaient les corps humains en lesquels ils s'incarnent. C'est là la propre imagination de Racine, héritier de la spéculation à la fois augustinienne et platonicienne, qui est le fruit de son éducation biblique et de son éducation mythologique. Or il est à remarquer que « cette fameuse haine » des frères jumeaux est essentiellement charnelle, comme l'explique Étéocle lui-même à Créon dans une logique très mécanique:

Plus il approche, et plus il allume ses feux,  
Et sans doute il faudra qu'elle éclate à ses yeux.  
J'aurais même regret qu'il me quittât l'Empire.  
Il faut, il faut qu'il fuie, et non qu'il se retire. (v.1029-1032)

Là, nous pouvons constater dans l'édition de 1697 une chose, qui n'est pas sans importance:

dans cette révision tardive, Racine a ajouté exprès quatre vers après le vers 1019, où l'ancienneté de cette haine est soulignée par la souillure incestueuse du sang des deux frères, et cela avec l'image—non moins charnelle—du mythe biblique:

Nous étions ennemis dès la plus tendre enfance,  
 Que dis-je? nous l'étions avant notre naissance.  
 Triste et fatal effet d'un sang incestueux.  
 Pendant qu'un même sein nous renfermait tous deux,  
 Dans les francs de ma Mère une guerre intestine  
 De nos divisions lui marqua l'origine.

Désormais, évoquant cette image de la lutte dans le sein maternel que le poète a tirée de l'épisode de Jacob et d'Ésaü<sup>(13)</sup>, le thème de l'inimitié des deux frères va jouer la basse continue, accompagnant le « sujet le plus Tragique de l'Antiquité », dans cette pièce qui porte le sous-titre des « Frères ennemis »<sup>(14)</sup>. Nous sommes libres de voir dans le drame des deux frères soit l'ultime phase d'une lutte pour la conquête de la première place dans l'ordre de primogéniture, avec le geste du puîné tenant son frère par le talon, soit le drame des hommes entre eux, avec l'évocation et la condamnation du premier meurtre commis par Caïn jaloux de la faveur d'En haut dont bénéficie son frère Abel. Et saint Augustin d'associer cette image des frères jumeaux se combattant entre eux à l'origine des deux cités humaines. C'est bien le thème qui constitue le problème central du début du livre XV de *La Cité de Dieu*. S'attachant au sens historique et politique de l'épisode, il parle de l'« archétype » du fratricide qui survint entre Caïn et Abel:

Ainsi le premier fondateur de la cité terrestre fut un fratricide; vaincu par son envie, il tua son frère, citoyen de la cité éternelle et étranger sur cette terre<sup>(15)</sup>.

Et Augustin évoque aussitôt le couple Romulus-Rémus comme l'image reproduite de cet archétype:

[...] là aussi, par un crime que rappelle un de leurs poètes: « Les premiers murs ruisselèrent d'un sang fraternel » ; Rome fut donc fondée le jour où Rémus fut tué par son frère Romulus, comme en témoigne l'histoire romaine; mais ici, l'un et l'autre étaient citoyens de la cité terrestre. Tous deux cherchaient la gloire en fondant l'État romain; mais à deux, ils ne pouvaient avoir autant de gloire que s'il n'y en avait eu qu'un seul: celui qui voulait la trouver dans le pouvoir en aurait moins assurément si sa puissance était diminuée parce que partagée avec un compagnon vivant. Aussi, pour le posséder tout entier à lui seul, supprima-t-il son compagnon: et ce qui, par l'innocence, eût été meilleur, quoique moindre, le crime

l'accrut en l'empirant<sup>(16)</sup>.

Les deux frères Romulus et Rémus avaient l'un et l'autre une commune et égale convoitise pour les biens terrestres, explique Augustin. L'un des deux envia l'autre de crainte de voir son pouvoir amoindri s'ils dominaient tous deux. La situation politique des frères jumeaux raciniens est la même: l'un est sur le trône et entend y rester; l'autre n'y est pas et entend y parvenir. Ainsi déclare Étéocle:

Les Dieux de ce haut rang te voulaient interdire,  
Puisqu'ils m'ont élevé le premier à l'Empire;  
Ils ne savent que trop lorsqu'ils firent ce choix,  
Qu'on veut régner toujours quand on règne une fois.  
Jamais dessus le Trône on ne vit que plus d'un Maître,  
Il n'en peut tenir deux quelque grand qu'il puisse être;  
L'un des deux tôt ou tard se verrait renversé, (v.1295-1301)

Selon Augustin, le fratricide, en son fondement, est un péché de tous ceux qui ne recherchent pas la volonté de Dieu mais la leur; le péché en lequel il voyait le propre de la cité terrestre: « honorer Dieu ou les dieux afin de régner par leur secours dans les victoires et la paix terrestre, non par la charité qui se dévoue mais par la passion qui domine »<sup>(17)</sup>. C'est bien ce que Racine a nommé « envie de régner » ou « fureur de régner » en rédigeant les remarques sur les vers 507 et 524 des *Phéniciennes*, où l'Étéocle d'Euripide trahit son attachement à « ce bien-là » qui est la souveraineté. Nous songeons aussi à la « *cupiditas dominandi* » que laisse éclater Polynice:

Je ne régnerais pas si l'on m'eût aimé?  
Je veux m'ouvrir le Trône, ou jamais n'y paraître,  
Et quand j'y monterai j'y veux monter en Maître,  
Que le Peuple à moi seul soit forcé d'obéir,  
Et qu'il me soit permis de m'en faire haïr.  
Enfin de ma grandeur je veux être l'arbitre,  
Être Roi, cher Hémon, et l'être à juste titre,  
Que le Sang me couronne, ou s'il ne suffit pas,  
Je veux à son secours n'appeler que mon bras. (v.1254-1262)

Polynice aspire à régner sur le peuple duquel il n'a rien à attendre. Son rival est aimé, et il accepte de passer pour un tyran, tout en se réclamant de la légitimité. Lisons cet échange de vifs propos:

Jocaste  
Mon Fils, son règne plaît.  
Polynice  
Mais il m'est odieux.  
Jocaste  
Il a pour lui le Peuple.  
Polynice  
Et j'ai pour moi les Dieux. (v.1293-1294)

Dans le contexte augustinien, Polynice est un de ces méchants qui usent des dieux pour jouir du monde. En parlant du cas de Caïn le fondateur de la cité terrestre, Augustin donne des précisions:

Mais « péché » peut aussi signifier la concupiscence elle-même charnelle dont l'Apôtre dit: La chair convoite contre l'esprit, et dont il signale, parmi les fruits de la chair, cette jalousie qui aiguillonnait Caïn et l'excitait à perdre son frère<sup>(18)</sup>.

En effet, les inimitiés, les jalousies et les querelles figurent parmi les œuvres de la chair qui sont énumérées dans le verset 19 et les suivants du chapitre V des Épîtres de saint Paul aux Galates. En commentant ce texte, Augustin nous indique que la divine Écriture appelle souvent chair l'homme lui-même, c'est-à-dire la nature humaine, et essaie d'éclairer ce que c'est que vivre selon la chair<sup>(19)</sup>. D'après lui, c'est essentiellement la vie conforme aux passions. C'est la faute originelle qui a exposé l'homme aux troubles et aux agitations de l'âme. Cette faute a été si grande que la nature humaine s'en est trouvée dépravée et qu'avec elle se transmettent aux descendants la servitude du péché et la nécessité de la mort<sup>(20)</sup>. Vicié par le péché, uni par les nœuds de la parenté et destiné à vivre sur la terre, le genre humain est représenté par les deux fils d'Adam, Caïn et Abel<sup>(21)</sup>. La lutte intestine—les méchants se combattent entre eux et, de même, les méchants et les bons—correspond au commencement de ce que saint Augustin entend par *civitas*, société humaine. Augustin essaie de démontrer le développement en cette vie mortelle des deux cités, l'une qui est prédestinée à régner éternellement avec Dieu, l'autre qui a à subir un éternel supplice avec le démon, mélangées depuis l'origine jusqu'à la fin, justes et pécheurs étant mêlés les uns aux autres. La cité de la terre avec Caïn précède celle du ciel avec Abel. En ce langage allégorique, Augustin insiste sur le fait que nous devons nécessairement commencer par ce qui est condamnable, car « chacun, sortant d'une souche condamnée, doit d'abord naître d'Adam, mauvais et charnel »<sup>(22)</sup>.

L'évêque d'Hippone a développé la réflexion que Paul a suscitée: seul le Christ sauve, puisqu'un seul, Adam, a plongé l'humanité dans le péché. Les « crimes du Père » (v.480) prend ainsi un sens biblique avec la scène primitive de la cité terrestre qui est le fratricide. Le fratricide



révèle les inimitiés, ces passions profondément humaines qui fondent la cité. La cité doit être « le plus souvent divisée contre elle-même par ses querelles, ses guerres, ses luttes, ses victoires sources de morts et elles-mêmes mortelles », comme décrivait saint Augustin<sup>(23)</sup>.

Ainsi le « sang », le mot-clef de cette pièce qui évoque surtout l'hérédité fatale, renvoyant à « ce sang qui tant de fois a fait rougir la Terre » (v1108), coïncide-t-il avec le sang versé du fratricide biblique qui « crie vengeance »<sup>(24)</sup>. Dans l'épisode de la Genèse dont Caïn et Abel sont les tragiques héros, les chrétiens saisissent l'enseignement divin condamnant le meurtre: « je vengerai la vie de l'homme de la main de l'homme, et de la main de son frère qui l'aura tué »; « Quiconque aura répandu le sang de l'homme sera puni par l'effusion de son propre sang »<sup>(25)</sup>. Les chrétiens savent aussi que le sacrifice pour le péché, offert pour une faute involontaire commise contre un commandement de Dieu, par ignorance ou par erreur, est caractérisé par le rôle important du sang<sup>(26)</sup>.

### III. Les nœuds de la parenté

Le couple Étéocle-Polynice renouvelle ainsi le mythe biblique du fratricide. Et Racine a même considéré un autre Caïn, qui est « en proie à cette envie diabolique »<sup>(27)</sup>: Créon. Nous savons que Racine avait reproché au Créon d'Euripide de s'être montré au dénouement « méchant inutilement, lui qui ne l'est point dans le reste de la pièce ». En bon élève d'Aristote, le poète a fait de son Créon le provocateur du dénouement sanglant<sup>(28)</sup>. Les vices revêtus par Créon prennent des proportions sans limites qu'il ne pourrait atteindre qu'avec le concours du « Ciel injuste » qui « se rend le complice des criminels » (v.532):

Je demandais au Ciel la Princesse et le Trône,  
Il me donne le Sceptre, et m'accorde Antigone,  
Pour couronner ma tête, et ma flamme en ce jour  
Il arme en ma faveur et la haine et l'amour :  
Il allume pour moi deux passions contraires,  
Il attendrit la Sœur, il enduret les Frères, (v.1565-1570)

Toutefois, apportant à Antigone la nouvelle du massacre, Créon prétend attribuer tous ses crimes aux dieux:

Ah! Madame, il est vrai que les Dieux ennemis...

A quoi Antigone répond:

N'imputez qu'à vous seul la mort du Roi mon Frère,  
Et n'en accusez point la céleste colère,  
A ce combat fatal vous seul l'avez conduit, (v.1425-1427)

Créon vient de perdre son dernier fils, de conquérir le trône et la femme qu'il aime. Cette situation extrême fait ressortir avec plus de relief le caractère de l'ambitieux. Celui-ci s'exalte enfin en un orgueil plein de morgue jusqu'au mépris des dieux:

Oui, leur perte m'afflige,  
Je sais ce que de moi le rang de Père exige;  
Je l'étais. Mais surtout, j'étais né pour régner,  
[...]  
Mais le Trône est un bien dont le Ciel est avare,  
Du reste des Mortels ce haut rang nous sépare,  
Bien peu sont honorés d'un don si précieux,  
La Terre a moins de Rois que le Ciel n'a de Dieux. (v.1577-1588)

L'appétit de domination, « *libido dominandi* », est le plus enivrant entre tous les vices du genre humain, comme disait Augustin:

Cet appétit, d'ailleurs, en des esprits si altiers, quand aurait-il pu se tenir en repos, avant d'être parvenu par une suite ininterrompue d'honneurs, au despotisme? Cette continuité d'honneurs n'était possible que si l'ambition était tout puissante<sup>(29)</sup>.

Nous savons bien où Créon va enfin trouver du repos. On vient lui apprendre qu'Antigone s'est donné la mort et lui-même, en tant que « le dernier sang du malheureux Laïus » (v.1499), met le point final à la tuerie. Ainsi s'adresse-il aux dieux:

Perdez-moi, Dieux cruels, ou vous serez déçus.  
[...]  
Un coup de foudre est tout ce que je veux de vous.  
Accordez-le à mes vœux, accordez-le à mes crimes,  
Ajoutez mon supplice à tant d'autres Victimes,  
[...]  
Polynice, Étéocle, Iocaste, Antigone,  
Mes Fils, que j'ai perdus pour m'élever au Trône,  
Tant d'autres malheureux dont j'ai causé les maux,

Font déjà dans mon cœur l'office des bourreaux.  
Arrêtez, mon trépas va venger votre perte,  
La foudre va tomber, la Terre est entrouverte,  
Je ressens à la fois mille tourments divers,  
Et je m'en vais chercher du repos aux Enfers. (v.1640-1656)

La figure de Créon est avant tout celle d'un meurtrier, d'un coupable, inéluctablement destiné à l'enfer. Créon est méchant « de naissance ». Dans cette tragédie des origines qui par les naissances et les morts se développe, les personnages sont unis, les innocents compris, en un seul destin tragique par les nœuds de la parenté. Racine les a institués à partir d'un seul homme, Œdipe. Or saint Augustin soulignait ce sentiment de parenté chez les chrétiens, qui obtiennent d'Adam leur unité, et cela « de naissance », *generatione*:

[...] si, abusant de sa libre volonté par orgueil et désobéissance, il[l'homme] offensait le Seigneur son Dieu, il devait, condamné à la mort, vivre à la façon des bêtes, esclave des passions et voué après la mort à un éternel supplice. C'est pourquoi Dieu créa l'homme unique et seul, non certes pour le laisser isolé de toute société humaine, mais pour mettre en plus vif relief à ses yeux l'unité de cette société et le lien de la concorde reliant les hommes entre eux, non seulement par une ressemblance de nature, mais encore par un sentiment de parenté<sup>(30)</sup>.

« Tous en effet, nous étions dans cet homme unique »<sup>(31)</sup>, comme affirme Augustin, les chrétiens sont dans une unité fondamentale qui se repose sur la participation commune au péché originel. La mort est donc considérée non comme infligée par une loi de la nature, mais comme un juste châtement du péché, destin qui s'explique par Adam. Renvoyant à cette ontologie de la communauté, le thème des frères ennemis constitue le *continuo*, la partie la plus grave qui se poursuit sans interruption dans ce jeu tragique. Et il servira de base au développement de l'imagination dramatique du spectateur du XVII<sup>e</sup> siècle. Étéocle et Polynice se retrouvent comme réunis dans la sensibilité de leur fraternel spectateur.

Ajoutons que c'est saint Augustin, de l'*Enchiridion* XIII,46 à la fin de sa vie, qui a professé la doctrine selon laquelle l'imputation des fautes des parents, et non seulement la peine, se transmettaient à leurs enfants, à la manière du premier péché d'Adam<sup>(32)</sup>. Tout en soulignant ainsi la transmission héréditaire du péché, l'évêque d'Hippone a soutenu une idée bien contraire : mettant le crime sur le compte de la liberté du péché, « *posse peccare* », il n'a jamais cessé de proclamer la responsabilité individuelle<sup>(33)</sup>. Tant que, chez les descendants d'Adam, les conditions radicales du péché restent les mêmes que chez leurs premiers parents, le péché reste chez eux un effet de la volonté libre.

#### IV. Les professeurs des pécheurs

On sait que Racine n'a pas fait librement le choix de son sujet<sup>(34)</sup>, toutefois le premier ouvrage du poète de vingt-quatre ans semble l'œuf dans lequel va éclore la dramaturgie racinienne, qui est susceptible d'élaborer une théologie théâtrale. Cet ouvrage contient déjà les éléments d'une théologie telle que la religion que veulent professer les héros et les héroïnes tragiques des versions ultérieures. Cette religion ne consiste pas à nier le crime, mais à l'admettre comme découlant de l'existence de dieux injustes qui, au lieu de purifier la souillure de la chair du péché, exaltent ce qui est le plus pernicieux de la nature humaine, les passions. S'il est vrai, dans le contexte chrétien, que « seuls les péchés séparent l'homme de Dieu », le « Ciel » de *La Thébaïde* qui « se rend le complice des criminels » annonce bien celle de ces divinités qui plus tard va vaincre et asservir Phèdre en l'associant à son péché: Vénus. De ce point de vue, ces grands Dieux de *La Thébaïde* font penser aux *daemones* de saint Augustin qui sont « d'ordinaire les instigateurs et les professeurs des pécheurs »<sup>(35)</sup>. Ils se dégradent pour se donner en spectacle à leurs adorateurs, comme le « Soleil », doté de sentiments tout humains, qui vient communiquer avec Jocaste.

Mais ces dieux raciniens sont aussi les vengeurs des pécheurs: « ils nous le font commettre, et ne l'excusent pas ! » Cette image persistante des dieux méchants et justiciers inaugure la création racinienne, et s'implantera sur sa scène jusqu'à ce que celle du « Grand Dieu », extraite de l'histoire sainte qui constitue l'économie de la révélation, la remplace :

Mais Dieu veut qu'on espère en son soin paternel.  
 Il ne recherche point, aveugle en sa colère,  
 Sur le fils qui le craint, l'impiété du père. (*Athalie*, v.266-268)

Sans doute la version racinienne des dieux grecs est-elle bien nécessairement aussi éloignée de la dévotion antique que de la notion chrétienne de la divinité. Elle se traduit par la coexistence chez Racine du poète et de l'enfant de Port-Royal qui garde bien le souvenir des fautes passées. Les deux, par leur perpétuelle interférence, forment une trame que l'on ne saurait défaire. Tout de même, pour commencer, les « grands Dieux », révélant leur tendance démoniaque par leur aspiration contradictoire au péché, ont bien réussi à se faire passer pour des divinités grecques sur la scène racinienne. Cette chair dans laquelle ils vont se manifester, c'est à l'imagination du spectateur qu'ils l'empruntent.

#### Notes

(1) J.Racine, *La Thébaïde ou les Frères ennemis*, *Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la

- Pléiade », t.I, éd. de G.Forestier, 1999. Pour le texte tragique de Racine, nous nous fondons sur cette édition.
- (2) Euripide, *Les Phéniciennes*, v.379-383, texte établi et traduit par L.Méridier et F.Chapouthier, Les Belles Lettres, 1985.
  - (3) *Ibid.*, v.18-19.
  - (4) Variante 1675-1697.
  - (5) P.Corneille, *Œdipe, Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t.III, éd. de G.Couton, 1987.
  - (6) Cf. P.Bénichou, *Morales du grand siècle*, Gallimard, 1948, rééd. Folio.
  - (7) J.Racine, *Annotations du livre de Job, Œuvres complètes*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t.II, éd. de R.Picard, 1952.
  - (8) Saint Augustin, *De civitate Dei*, II, 4: « *Voluntate propria quisque malus est* ».
  - (9) L'expression est de F.-J.Thonnard, Notes complémentaires sur le livre II de *La Cité de Dieu*, 4<sup>e</sup> éd. Dombart, Coll. Bibliothèque Augustinienne, t.33, p.783.
  - (10) Platon, *Protagoras*, 345d-e.
  - (11) Voir à ce sujet Ph.Sellier, « Le jansénisme des tragédies de Racine: réalité ou illusion? », *Cahiers de l'association internationale des études françaises*, No 31, 1979, p.267.
  - (12) *De civ. Dei*, IX,19
  - (13) Genèse, XXV, 22-25.
  - (14) C'est d'ailleurs le titre courant de cette pièce, marqué en haut des pages de la première édition.
  - (15) *De civ. Dei*, XV,5
  - (16) *Ibid.*
  - (17) *Ibid.*, XV,7
  - (18) *Ibid.*
  - (19) *Ibid.*, XIV,2-4.
  - (20) *Ibid.*, XIV,1 et 11.
  - (21) *Ibid.*, XV,1.
  - (22) *Ibid.*
  - (23) *Ibid.*, XV,4
  - (24) Genèse, IV, 10.
  - (25) *Ibid.*, IX,5-6.
  - (26) Lévitique, IV. Sur l'image sacrificielle du sang, cf. C.Delmas, *Mythologie et mythe dans le théâtre français*, Droz, 1985, chap. « Le mythe des frères ennemis dans La Thébaine ».
  - (27) *De civ. Dei*, XV,5.
  - (28) Un précepte de la *Poétique* (ch.15) défend de montrer une méchanceté non nécessaire. Par ailleurs, à propos de la méchanceté de Polynice, G.Forestier signale que le vers 1210 (« Et sa mort aujourd'hui / Vous rendra plus coupable et plus méchant que lui ») peut s'appuyer sur une idée que développait saint

Augustin dans le *Sermon* 302, 11 : « Pourquoi te déchaînes-tu contre les méchants? Parce qu'ils sont méchants, dis-tu. Tu te ranges à leur côté, en te déchaînant contre eux. Voici mon conseil : un homme méchant te mécontente, ne sois pas deux à l'être. »

(29) *De civ. Dei*, I,31.

(30) *De civ. Dei*, XII,22.

(31) *Ibid.*, XIII,14.

(32) Saint Augustin, *Compte rendu abrégé de la conférence avec les Donatistes*, IIIe jour, IX,17 : « *ad peccata parentum etiam filios pertinere.* »

(33) *De civ. Dei*, XXII,30.

(34) Dans la *Préface* de 1676, Racine déclare que le sujet des *Frères ennemis* lui fut proposé. Selon Grimarest, il s'agissait d'une commande de Molière, qui voulait faire pièce à une *Thébaïde* que Boyer venait de composer pour la troupe des Grands Comédiens.

(35) *De civ. Dei*, III,3.